



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 14 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze du mois de mars, à 19 heures, le Conseil municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente d'Aviernoz, et sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 20 (jusqu'à 19h30) puis 21 (jusqu'à 19h35) puis 22 (jusqu'à la fin de la séance) - Pouvoirs : 3 - Votants : 25 (sauf pour certains votes)

Présents : ALAIS I. - ALESINA C. - ALLEGRET-PILOT A. - ANSELME C. - BÉVILLARD J.-P. - BOCQUET J. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - DAUBERCIES M.-C. - DELILLE M. - DITTA E. - ESCALON-DESTRUEL J.-S. - FILLION L. - MAXENTI J.-C. - MERCIER-GUYON C. - NICOLAS A. - ODORICO L. - PONTAIS M. - REYDET N. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J.-Y. - SELLECCHIA E.

Excusés : CHEVALLIER M. (pouvoir à ALLEGRET-PILOT A.) - HUCHET C. - JACOB C. (pouvoir à RUBIN-DELANCHY J.-Y.) - RÉVEILLON É. (pouvoir à ALAIS I.) - RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. - BÉVILLARD C. - BLOCH S. - DUPONT C. - LAFFIN C. - VINDRET R.

Secrétaire de séance : REYDET N.

Date de convocation du Conseil municipal : 08.03.2022 / Date d'affichage : 08.03.2022

Le Conseil municipal, entendu l'exposé des différents points inscrits à l'ordre du jour,

à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le procès-verbal du précédent Conseil municipal en date du 14 février 2022 ;
- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune de Fillière de la parcelle cadastrée section 120 E n°1790 d'une superficie de 1041 m² située au sein de la zone humide « Le Champ » à Évires, moyennant le prix de 1€/m², **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes à venir relatifs au dossier ;
- **ANNULE** la délibération n°2022-16 du 14 février 2022 pour erreur de rédaction, **ACCEPTE** l'acquisition de la voie de desserte du lotissement « Allée des Hellébore », parcelle cadastrée section H n°2048 pour une surface de 1044 m² pour un euro symbolique, **ET AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette rétrocession ;
- **ACCORDE** une subvention dite d'équilibre d'un montant de 29 500 € au CCAS de Fillière pour l'année 2022, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget principal 2022 de la Commune de Fillière, **ET DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette décision ;
- **APPROUVE** l'attribution des subventions 2022 aux associations, selon les montants présentés dans le tableau récapitulatif diffusé en séance, **PRÉCISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2022 de la Commune de Fillière, **ET AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette décision ; **étant précisé que n'ont pas pris part au vote les élus suivants, en raison de leur investissement particulier au sein d'associations bénéficiaires de subventions : C. ALESINA, C. BURDIN, C. JACOB, J-C MAXENTI et J-Y RUBIN-DELANCHY ;**
- **APPROUVE** le versement d'une aide financière d'un montant de 5 000 € au titre du Fonds d'Action Extérieure des Collectivités territoriales (FACECO) pour venir en soutien à la population civile ukrainienne, **ET AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre les engagements juridiques et financiers relatifs à l'application de cette décision ;
- **APPROUVE** le règlement du jeu gratuit ouvert à tout public qui aura lieu dans le cadre de l'évènement « Semaine des Métiers d'Arts de Fillière » (SMAF), action locale de participation aux Journées Européennes des Métiers d'Arts 2022.

Délibérations non adoptées à l'unanimité :

- **ADOPTE** le compte de gestion du budget principal 2021 de la Commune de Fillière dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice, **à 22 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ;**
- **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe « bois et forêts » 2021 de la Commune de Fillière dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice, **à 22 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ;**
- **ADOPTE** le compte de gestion du budget annexe « cimetière-caveaux » 2021 de la Commune de Fillière dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice, **à 22 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ;**
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal 2021 de la Commune de Fillière, conformément aux éléments chiffrés présentés, **à 22 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ; étant précisé que conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a ainsi pas été compté dans les membres présents au vote ;**
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « bois et forêts » 2021 de la Commune de Fillière, conformément aux éléments chiffrés présentés, **à 22 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ; étant précisé que conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a ainsi pas été compté dans les membres présents au vote ;**
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe « cimetière-caveaux » 2021 de la Commune de Fillière, conformément aux éléments chiffrés présentés, **à 22 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ; étant précisé que conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire s'est retiré et n'a ainsi pas été compté dans les membres présents au vote ;**
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal 2021 de la Commune de Fillière, telle que détaillée en séance, **à 24 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ;**
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « bois et forêts » 2021 de la Commune de Fillière, telle que détaillée en séance, **à 24 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ;**
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe « cimetière-caveaux » 2021 de la Commune de Fillière, telle que détaillée en séance, **à 24 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA) ;**
- **ARRÊTE** les taux d'imposition des taxes directes locales de la Commune de Fillière pour l'année 2022 :
 - taxe d'habitation : **7.97%**
 - taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFNB) : **49,17 %**
 - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : **10 %** (taux communal) auquel s'ajoutera le taux départemental fixé par le conseil départemental,

ET AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette délibération, à **23 voix pour et 2 voix contre (E. DITTA et L. FILLION)** ;

- **DÉCIDE** de n'appliquer aucune réduction ou exonération des droits d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et de droits immobilier, à **24 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA)** ;
- **ADOPTE** le **budget principal 2022** de la Commune de Fillière, voté chapitre par chapitre, à **23 voix pour et 2 voix contre (E. DITTA et L. FILLION)**, et dont les montants totaux pour chaque section figurent ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	10 057 400 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	10 057 400 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	11 728 837 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	11 728 837 €

- **ADOPTE** le **budget annexe « bois et forêts » 2022** de la Commune de Fillière, voté chapitre par chapitre, à **24 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA)**, et dont les montants totaux pour chaque section figurent ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	233 527 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	233 527 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	33 044 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	33 044 €

- **ADOPTE** le **budget annexe « cimetière-caveaux » 2022** de la Commune de Fillière, voté chapitre par chapitre, à **24 voix pour et 1 voix contre (E. DITTA)**, et dont les montants totaux pour chaque section figurent ci-dessous :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	88 292 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	
TOTAL	88 292 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	88 292 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	
TOTAL	88 292 €

Affiché le :

Le Maire
Christian ANSELME

